AccueilRevenir à l'accueilCollection1780ItemLettre de Frédéric II à D'Alembert, mars 1780

## Lettre de Frédéric II à D'Alembert, mars 1780

Expéditieur(s) : Frédéric II

#### Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

## Citer cette page

Frédéric II, Lettre de Frédéric II à D'Alembert, mars 1780, 1780-03-00

Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG); projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 09/11/2025 sur la plate-forme EMAN : <a href="https://eman-archives.org/dalembert/items/show/838">https://eman-archives.org/dalembert/items/show/838</a>

#### Informations sur le contenu de la lettre

IncipitJe ne sais par quel hasard les détails des jugements...

RésuméExplique pourquoi il surveille ceux qui sont chargés de rendre la justice et de faire exécuter les lois. Il pratique les bonnes leçons des philosophes, Platon, Aristote, Lycurque, Solon.

Date restituée[mars 1780]

Justification de la datationPreuss indique en note que ce pourrait être une suite de la l. du 26 mars

Numéro inventaire 80.18

Identifiant917

NumPappas1794

#### **Présentation**

Sous-titre1794 Date1780-03-00 Mentions légales

- Fiche: Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG); projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG).

Editeur de la ficheIrène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

#### Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettreNon renseigné
Publication de la lettrePreuss XXV, n° 216, p. 145-146
Lieu d'expéditionPotsdam
DestinataireD'Alembert
Lieu de destinationParis
Contexte géographiqueParis

## Information générales

LangueFrançais Sourceimpr. Localisation du documentNon renseigné

## **Description & Analyse**

Analyse/Description/RemarquesPreuss indique en note que ce pourrait être une suite de la l. du 26 mars

Auteur(s) de l'analysePreuss indique en note que ce pourrait être une suite de la l. du 26 mars

Notice créée par <u>Irène Passeron</u> Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024

# [mars 1780] Fridery II à D/Alembert

Papper 1794, Inv. 317

# AVEC D'ALEMBERT.

145

sque Dieu, et quicomque attaque Dieu doit être extirpé do amber des vivants. Cela est clair, l'argument est en forme; par onséque Voltaire bout à présent dans la chaudière infernale. Mais quitons l'enfer, et retournons à Paris, où vous pe ditese M. de RulhTere, que je connais, se propose d'écrise l'histoire es derniers troubles de la Pologne. Il me semble que l'époque et trop recente pour qu'un historien puisse s'expliquer sur cet vénement avec toute la Aberté convenable, les acteurs existent ous, et il est difficile, en voulant dire la vérité, de ne pas choner l'un ou l'autre. Ce qu'on peur dire en gros sur cette maere se réduit à ceci : que les Polonse mécontents s'étaient condérès pour détrôner un roi que l'impératrice de Russie leur sait donné; que quelque propositions relatives à la tolérance ans la religion les révolterent au point de vouloir assassiner leur or que la cour de Vienne, s'emparant de la principauté de Zips, casionna le partage du royaume, l'impératrice de Russie se mant en d'oit de se venger de l'indocile obstination de la réablique. En entrant plus dans le détail, il faut descendre à les aboties personnelles, qui ne peuvent paraître avec sûretê qu'aux eux de la postérité. Sur ce, etc.

## 216. AU MEME.

Je ne sais par quel hasard les détails des jugements de ce paysn'se sont répandus dans les pays étrangers. Les lois sont faites jeur protéger les faibles contre l'oppression des puissants; elles vaient observées partout, si l'on surveillait attentivement ceux qui en sont les organes et les exécuteurs. Vous avez des discours almirables de vos présidents aux rentrées du parlement, qui font tour que ces juges habiles táchaient de prémunir les conseillers

CONTRACTOR OF STREET

<sup>6</sup> Cette lettre sons date, répondant au passage principal du teoisième alinéa.
7 sotte n° 214, semble être une sorte d'oppendier du n° 214.

contre toutes les faiblesses et les vices de l'humanité qui popvaient les induire à prévariquer; mais il ne suffit pas toujours d'avertir, il faût quelquefois des exemples de sévérité pour contenir un si grand nombre de conseillers dans leur devoir. Les souverains sont originairement les juges de l'État; « la multitule d'affaires les a obligés de se décharger de cet emploi sur des personnes auxquelles ils confient la partie de la législation: toutefois ils ne doivent pas négliger cette partie de l'administration jusqu'à tolèrer qu'on abuse de leur nom et de leur autorité pour commettre des injustices. Voilà la raison qui m'oblige à surveille ceux qui sont charges de rendre la justice, parce qu'un juge inique est pire qu'un voleur de grands chemins. Assurer leurs possessions à tous les citoyens, et les rendre heureux autant que le comprometb la nature humaîne, sont les devoirs de tous cen qui se trouvent à la tête des sociétés, et je táche de les remplir de mon mieux; sans cela, à quoi me servirait d'avoir lu Platon, Aristote, les lois de Lyeurgue et celles de Solon? Pratiquerle bonnes leçons des philosophes, c'est la véritable philosophie; vous en donnerez aux siècles futues, et vos leçons, qui germe ront dans les têtes de la postérité, formeront à leur tour des hommes qui tacheront d'être les bienfaiteurs de leurs semblables Sur ce, etc.

## DE D'ALEMBERT 217-Paris, 14 avril (38) STHE . e ne puis répéter trop souvent et avec trop de plaisir à Votre lajeste que ses lettres sont la meilleure repouse à ceux qui vou draient roire les bruits qu'on a répandus sur sa santé. Celle quecle m'a fait l'honneur de m'écrire du 26 mars est de la gaite

Voyez I. VIII., p. 65, 167 et 168.

b II faut probablement fire comports. La tenduction allemande des l'Estres porthumes, t. XI. p. ±63, poete: als es die Natur des Menschen gestaltet.